



## mes freres mon spolier de l'heritage de ma mère

Par **elisabethbruneel**, le **10/03/2011** à **14:44**

bonjour, voilà un peu la situation, mon père étant décédé, il y a 4 ans e mon mère 2 ans j'ai voulu prendre un notaire pour le droit de succession, mon frère a vidé les comptes en banque de maman et son codévi, de plus il as gardé la voiture neuve, les meubles qui garnissaient la maison, en restant dans la maison qui est une location, d'après lui, il as gardé l'argent pour payer les impôts, de maman et en téléphonant au centre financier, il en ai rien, de plus comment as t-il fait pour vider les comptes bancaires, par contre les sommes restant du sur l'impôt sur le revenu sont bien arrivés chez moi, ainsi que tous les autres encourt à la consommation pour ce qui est de la voiture, la carte grise est resté au nom de mon père comment fait il pour rouler avec, j'ai donc pris un avocat pour ouvrir la succession , qui soit dit en passant , je trouve cela très long donc ma question suivante, comment vas se dérouler les nouvelles procédure, car il as eue un grave accident de la route et qu'il se trouve dans un centre spécialisé de rééducation fonctionnelle , il se trouve maintenant handicapé et dans un fauteuil roulant, je vous remercie d' essayer de comprendre cette situation qui me mine la vie, car je ne trouve pas normal de payer des factures sans savoir ou est passé le patrimoine , merci Mme BRUNEEL

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **15:05**

Voyez un notaire pour faire les successions

Par **elisabethbruneel**, le **10/03/2011** à **23:11**

hélas, c'est ce que je voulais faire au décès de ma mère et mon frère si est refuser, donc j'ai pris un avocat, pour ouvrir la succession, la question que je posait et si cela vas changer la donne sachant que mon frère est handicapé maintenant

Par **elisabethbruneel**, le **10/03/2011** à **23:15**

hélas, c'est ce que je voulais faire au décès de ma mère et mon frère si est refuser, donc j'ai pris un avocat, pour ouvrir la succession, la question que je posait et si cela vas changer la

donne sachant que mon frère est handicapé maintenant

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **23:47**

Votre frère ne peut s'y opposer, allez voir un notaire